

## CHARTE DU RÉSEAU MEnS

# Migrants dans l'Enseignement Supérieur

### §1 PREAMBULE

Au nom de leur responsabilité sociale d'institutions citoyennes (établissements d'enseignement supérieur, associations, organisations publiques ou privées), engagées en faveur de projets de solidarité, de création de lien social, au cœur de la société et des territoires, les membres du réseau MEnS s'engagent à développer et favoriser une politique volontariste en matière d'accueil des étudiants et chercheurs en exil (c'est-à-dire des étudiants et chercheurs dont la présence en France repose sur une demande de protection : réfugiés, sous protection subsidiaire, demandeurs d'asile), dans les établissements et cursus d'enseignement supérieur français.

### §2 ENGAGEMENTS

Les signataires de la présente charte s'engagent à :

- Favoriser et accompagner l'orientation, l'inscription et la reprise d'études, l'apprentissage du français, la validation des niveaux et diplômes
- Faciliter l'accompagnement social et administratif pour permettre des conditions de vie et d'études optimales, d'étudiants et chercheurs en exil, dans les établissements d'enseignement supérieur français.
- Coordonner et représenter ses membres, porter les questionnements, propositions ou revendications, auprès des partenaires et autorités compétentes, après validation collective des prises de positions dans les conditions explicitées ci-après.
- Mutualiser les bonnes pratiques, diffuser et échanger les informations et documents, mettre à disposition des outils communs pour mener au mieux la mission principale du réseau.

Pour cela, le réseau s'organise autour de temps, de groupes et d'espaces de travail partagés.

### §3 VALEURS

L'action du réseau et ses membres s'inscrit dans la tradition des valeurs d'humanisme.

Les membres du réseau affirment leur droit d'établir en toute indépendance les modalités d'accueil des étudiants et chercheurs en exil, dans le respect des valeurs de démocratie, de laïcité, de tolérance, de solidarité, et sur des critères académiques.

Il est ainsi exclu de recourir à des sélections discriminatoires.